

désigné ici, il est assujéti à l'impôt. S'il ne n'est pas, il n'est pas question de taxe d'accise de 15 p. 100 ou de 25 p. 100.

M. Coldwell: Quelle est la signification des mots "adaptés à l'usage des maisons ou appartements"? Entend-on par cela que les restaurants, les hôtels et ainsi de suite seront exemptés de cette taxe?

L'hon. M. Abbott: Oui, l'article fait partie du coût de production.

M. Coldwell: Vous assimilez ces appareils aux outils de l'industrie.

L'hon. M. Abbott: Parfaitement.

M. Coldwell: Ils sont donc exemptés de la taxe.

L'hon. M. Abbott: C'est exact.

M. Knight: Le représentant d'Eglinton s'en est pris à la taxe du point de vue des fabricants d'appareils électriques. J'aimerais me reporter à l'autre extrémité du tableau et dire un mot en faveur du consommateur. Je m'oppose à cette taxe dans la mesure où elle empêche les économiseurs de travail de pénétrer dans les foyers. On voudra bien me permettre de dire un mot des lessiveuses dont il est question à l'alinéa b) du paragraphe 3. On y parle de lessiveuses actionnées par l'électricité ou une autre force motrice. Pour ce qui est des mots "autre force motrice", je songe à la force motrice de l'homme, la force motrice humaine. Malheureusement, dans beaucoup de foyers, il ne s'agit pas de la force motrice d'un homme mais de celle d'une femme, et c'est à cela que je pense. Je songe à l'épouse dans son foyer rural, ou même dans son foyer en ville. Il me semble que cette disposition empêchera l'installation au foyer d'appareils modernes visant à économiser le travail manuel.

En Saskatchewan, où la population est fort clairesmée, nous avons eu beaucoup de succès dans le domaine de l'électrification. Elle a été lente, mais nous avons débuté. Bien des femmes aspirent après le jour où elles pourront avoir des lampes électriques et ne seront plus obligées de faire fonctionner leurs lessiveuses à la main pendant une heure ou deux.

M. Gibson: Utilisez les 65 millions de dollars à cette fin.

M. Knight: A mon sens, le Gouvernement devrait encourager au lieu de décourager l'installation de ces appareils. L'imposition de ces articles décevra amèrement les personnes dont je me préoccupe le plus. Je ne vois aucun motif d'imposer cette taxe, à moins

que ce ne soit à cause de l'acier qu'on épargnera pour le pays au cours d'une période que bien des gens estiment critique. Je ne crois pas que la quantité d'acier qu'on épargnera sur cet article soit très importante par rapport à la quantité considérable d'acier dont on aura peut-être besoin. Cette taxe ne me paraît nullement justifiable. Qu'une femme fasse mouvoir le bras de sa lessiveuse toute la journée dans la chaleur d'une petite cuisine, afin de laver son linge, c'est fort bien; mais, si son mari veut brancher la machine à laver sur un petit moteur à essence ou se servir de l'électricité qu'on espère depuis des années, le Gouvernement intervient et dit: "Très bien, si vous voulez installer cette machine, vous devrez payer comme s'il s'agissait d'un article de luxe". A mon sens, la lessiveuse devrait être rayée de cette disposition.

M. Thatcher: Hier ou avant-hier l'Association canadienne des industriels s'est réunie à Montréal et le président y a présenté une déclaration pour le moins significative, à mon sens. Il a déclaré qu'en ce qui concernait ces appareils, le fléchissement de la demande n'avait pas encore été compensé par les commandes d'armes passées par l'État. M. Holding, le président, déclarait:

A l'exception de quelques industries particulières, comme celles qui fabriquent des avions et du matériel roulant de chemin de fer, il n'existe guère d'indications qui permettent d'affirmer que les fabrications militaires utiliseront la main-d'œuvre, les usines et l'outillage rendus disponibles par la compression de la production des biens de consommation.

Cela me laisse songeur. De toute évidence, cette taxe n'a pas pour premier objet d'accroître les recettes, étant donné l'excédent enregistré le premier mois. Elle ne vise pas non plus à conserver l'acier ni les autres matières, puisque nous n'affectons pas aux fabrications militaires l'acier et autres matières que nous laisse une fabrication réduite d'appareils ménagers. A la lumière de tous ces faits, à quoi sert cette taxe? Est-elle encore nécessaire? Je prie l'adjoint parlementaire ou le ministre de me dire si, ces dernières semaines, des fabricants ont signalé au ministère que le maintien de cette disposition entraînera du chômage dans leur industrie.

M. Sinclair: L'objet premier de cette taxe était, encore une fois, d'accroître les recettes. Dans son exposé budgétaire, le ministre a signalé l'ampleur étonnante qu'ont prise, ces dernières années, les dépenses afférentes à ces articles. Je me souviens très bien de l'exemple des réfrigérateurs. En 1950, les ventes étaient le double de celles de 1949 et le triple de celles de 1948. J'ai déjà consigné au compte rendu les chiffres relatifs aux automobiles et